

COMMUNE DE GROISY (Haute-Savoie)

ARRETE N° 2025AC-072

Portant réglementation de la circulation sur le Chemin de chez Miney

Le Maire de la commune de Groisy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise FERRAND TP – 2 Allée de Champs Galère – 74540 ALBÝ SUR CHERAN en date du 6/10/2025, Considérant qu'en raison de travaux de terrassement objet du PC 074137-23A002-T01 pour la SCCV AURAE, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

Article 1

En raison des travaux susvisés, la circulation des véhicules sur le Chemin de chez Miney, sera réglementée sur la période du mardi 7 octobre au mercredi 31 décembre 2025.

Article 2

Sur la période énoncée à l'article 1, la voie sera fermée de manière ponctuelle au droit des travaux ou en alternat avec rétrécissement de la chaussée, y compris véhicule de secours. La signalisation spécifique de chantier sera mise en œuvre.

Article 3

La présignalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par l'entreprise FERRAND TP et en accord avec les services techniques de la Commune.

Article 4

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion des travaux relèvera de la responsabilité de l'entreprise FERRAND TP dans la mesure où la signalisation dudit chantier viendrait à se trouver défectueuse ou incomplète.

Article 5

- 1. Madame la Directrice Générale des Services,
- 2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
- 3. Monsieur le directeur de l'entreprise FERRAND TP 2 Allée de Champs Galère 74540 ALBY SUR CHERAN,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
- 2. Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savole,
- 3. Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
- 4. Monsieur le Directeur de l'entreprise FERRAND TP 2 Allée de Champs Gaière 74540 ALBY SUR CHERAN,
- 5. Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération 46 avenue des iles 74007 ANNECY,

Fait à Groisy, le 7 octobre 2025

Le Maire, Henri CHAUMONTET

Acte certifié exécutoire : - 8 OCT. 2025
Affiché le et/ou notifié le

